

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

COOKIE DOUGH CARAMELLO

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit	CARAMELLO
Code produit	EF000174
Marque	COOKIE DOUGH
Numéro REACH	Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance, car la substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement, le tonnage annuel n'exige pas d'enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour une échéance ultérieure.
UFI	E8Y1-W169-T00W-DFJX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fabrication de substances destinées à la consommation humaine.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Flawless Vape Labs Unit 15, 40 Highcliffe Rd Leicester LE5 1TY
Téléphone	+44 (0)7746755082
E-mail	Info@joesjuice.co.uk

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société	noSmoky (Supper GmbH)
Rue	St. Klemensstrasse 10
Localité	CH-2544 Bettlach
Téléphone	+41 (0)32 621 69 10
E-mail	info@nosmoky.ch
Numéro de revers	8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail)	info@nosmoky.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

En cas d'urgence, appeler le 999 (Royaume-Uni uniquement) ou les services hospitaliers d'urgence locaux. Pour un conseil de santé hors urgence, appeler le 111 (Royaume-Uni uniquement) ou le centre antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Les informations sur les dangers sont fournies pour les substances du mélange présentes à des teneurs supérieures à la valeur seuil/limite de concentration du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations unies, révision 8, chapitre 1.5, section 1.5.3.1.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ni substance ni mélange dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Ni substance ni mélange dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des teneurs de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélange

Le mélange contient approximativement:

10 % p/p propylèneglycol (propane-1,2-diol, n° CAS 57-55-6, C3H8O3)

70 % p/p glycérine végétale (propane-1,2,3-triol, n° CAS 56-81-5, C3H8O2), 20 % p/p arômes artificiels et/ou naturels

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact avec la peau

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

COOKIE DOUGH CARAMELLO

Rincer à grande eau froide, puis nettoyer à l'eau chaude savonneuse. En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau ou avec une solution saline.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets connus les plus importants sont décrits dans l'étiquetage (voir rubrique 2.2) et/ou à la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible. En cas de malaise, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter si nécessaire un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie.

5.4 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune précaution environnementale particulière requise

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients appropriés et fermés en vue de l'élimination

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la rubrique 8.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement les mains après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients debout, hermétiquement fermés, dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker à température ambiante et protéger de la lumière et du rayonnement UV.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la rubrique 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
-----------	--------	--------	------------------------	------

Propan-1,2-diol 57-55-6 TWA 10 mg/m³ UK EH40 WEL 1,2,3-Propanetriol 56-81-5 TWA 10 mg/m³ UK EH40 WEL Remarque: en l'absence de valeur limite à court terme spécifique, retenir le triple de la valeur limite à long terme.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

COOKIE DOUGH CARAMELLO

Les règles générales d'hygiène industrielle doivent être respectées lors de la manipulation de ce produit. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire testée et approuvée selon les normes officielles applicables, telles que EN 166 (Royaume-Uni et UE) et/ou ANSI Z87.1 (USA). Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait appropriée (sans toucher la surface extérieure) afin d'éviter tout contact cutané avec le produit. Éliminer les gants contaminés après usage conformément à la législation locale applicable et aux bonnes pratiques de laboratoire et de fabrication. Les gants de protection choisis doivent satisfaire aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

Contact intégral

Matériau: caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale: 0.11 mm (paume)

Temps de perméation: 480 min

Contact par éclaboussures

Matériau: caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale: 0.11 mm (paume)

Temps de perméation: 480 min

En cas d'utilisation en solution, en mélange avec d'autres substances ou dans des conditions différentes de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants utilisés. Les recommandations sont données à titre indicatif et doivent être évaluées par un hygiéniste du travail et/ou un responsable de la sécurité connaissant la situation d'utilisation prévue chez le client. Elles ne constituent pas une approbation pour un scénario d'utilisation particulier. Protection du corps

Les recommandations sont données à titre indicatif et doivent être évaluées par un hygiéniste du travail et/ou un responsable de la sécurité connaissant la situation d'utilisation prévue chez le client. Elles ne constituent pas une approbation pour un scénario d'utilisation particulier. Protection du corps

Vêtements imperméables, par exemple blouse de laboratoire ou combinaison adaptée. Le type de vêtement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance au poste considéré.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire, mais doit être envisagée en fonction de la concentration et de la quantité de substance au poste considéré. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune précaution environnementale particulière requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide, visqueux; couleur: incolore à paille, fonce avec le temps
b) Odeur	Caractéristique
c) Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
d) pH	Aucune donnée disponible
e) Point de fusion/congélation	-60 °C
f) Point/intervalle d'ébullition	185-189 °C
g) Point d'éclair	103 °C - creuset fermé
h) Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
j) Limites d'inflammabilité	Limite supérieure d'explosivité 12.5 % (V), limite inférieure 2.6 % (V)
k) Pression de vapeur	0.11 hPa à 20 °C
l) Densité de vapeur	2.63 - (air = 1.0)
m) Densité relative (g/ml)	Aucune donnée disponible
n) Solubilité (eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (autres)	Aucune donnée disponible
o) Coefficient de partage	log Pow: -0.8 à 25 °C
p) Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
q) Température de décomposition	Aucune donnée disponible
r) Viscosité	Aucune donnée disponible
s) Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
t) Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations relatives à la sécurité

Densité de vapeur relative	2.63 - (air = 1.0)
----------------------------	--------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

COOKIE DOUGH CARAMELLO

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées, voir rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Chlorures d'acide, anhydrides d'acide, oxydants, chloroformiates, réducteurs, anhydrides d'acide, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formés en cas d'incendie: oxydes de carbone.

Autres produits de décomposition: aucune donnée disponible.

En cas d'incendie, voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 orale - rat - 12,600 mg/kg

DL50 cutanée - lapin - >10,000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Peau - lapin - pas d'irritation cutanée - 4 h (ligne directrice OCDE 404). Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin - légère irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

CIRC: aucun composant de ce produit présent à des teneurs ≥ 0.1 % n'est identifié par le CIRC comme cancérogène probable, possible ou avéré pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer nausées, maux de tête et/ou vomissements. Les informations toxicologiques sont fournies pour la nicotine en tant que principe actif du mélange. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été étudiées de manière approfondie, sauf indication contraire ci-dessus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des teneurs de 0.1 % ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

COOKIE DOUGH CARAMELLO

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les solutions excédentaires et non recyclables à une entreprise d'élimination agréée. Emballages contaminés

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Éliminer comme produit non utilisé

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/SDR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/SDR/RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR/SDR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/SDR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/SDR/RID: non; IMDG polluant marin: non; IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Copyright 2022 Joes Juice Ltd. L'autorisation est accordée de réaliser un nombre illimité de copies papier pour un usage interne. Pour plus d'informations, contacter Info@joesjuice.co.uk. Les informations ci-dessus sont réputées exactes mais ne prétendent pas être exhaustives; elles ne doivent servir au client que de guide. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit du point de vue des précautions de sécurité appropriées. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit. Bowman Specialised Liquids Ltd et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité pour les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Voir la facture ou le bordereau de livraison pour les conditions de vente complémentaires. Historique des versions

1.0 - première édition.

Version suisse

Remarque pour la Suisse: cette fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les dispositions de l'UE citées sont reprises telles quelles. Pour la mise sur le marché en Suisse s'appliquent l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008 ainsi que les prescriptions suisses mentionnées ci-après. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 sont des valeurs nationales du document d'origine; en Suisse, les valeurs déterminantes sont celles de la Suva.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

COOKIE DOUGH CARMELLO

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 17-Feb-2021

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (léislation suisse), 16 (remarque sur le cadre juridique).